



Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2006/2020(BUD)	Procédure terminée
Budget 2007: priorités stratégiques annuelles de la Commission		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE-DE ELLES James	11/01/2006
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	ALDE SZENT-IVÁNYI István	07/12/2005
	DEVE Développement	PPE-DE SCHRÖDER Jürgen	25/01/2006
	INTA Commerce international	PSE MARTIN David	25/01/2006
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2716	Date 14/03/2006
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire	

Evénements clés			
14/03/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/03/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0122	Résumé
25/04/2006	Vote en commission		Résumé
28/04/2006	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0154/2006	
15/05/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/05/2006	Débat en plénière		
18/05/2006	Résultat du vote au parlement		
18/05/2006	Décision du Parlement	T6-0221/2006	Résumé
18/05/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2020(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/33298

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2006)0122	14/03/2006	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE371.730	21/03/2006	EP	
Avis de la commission	INTA	PE371.799	23/03/2006	EP	
Amendements déposés en commission		PE371.893	29/03/2006	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE371.790	04/04/2006	EP	

Amendements déposés en commission		PE372.094	06/04/2006	EP	
Avis de la commission	AFET	PE369.896	21/04/2006	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0154/2006	28/04/2006	EP	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T6-0221/2006	18/05/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)2902	22/06/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)3065-2	01/08/2006	EC	

Budget 2007: priorités stratégiques annuelles de la Commission

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur la procédure budgétaire 2007, pouvant se résumer comme suit:

-Le Conseil souligne que la procédure budgétaire 2007 sera marquée par deux éléments importants : l'adoption des nouvelles perspectives financières et l'adhésion de 2 nouveaux pays (qui reste à confirmer). L'avant-projet de budget (APB) pour 2007 devra tenir dûment compte de ces éléments.

-Le Conseil réaffirme l'importance de maintenir un cadre assurant une discipline budgétaire globale. Il réitère sa volonté de faire en sorte que le budget de l'UE pour 2007 prévoie les ressources nécessaires pour mener les différentes politiques de l'Union de manière efficace et effective. Il souligne que cela suppose d'appliquer un niveau de rigueur budgétaire semblable à celui qui est appliqué par les États membres pour leur budget propre.

-Le Conseil est convaincu de l'importance que revêt la bonne coopération entre les deux branches de l'autorité budgétaire et la Commission, et se réjouit à la perspective d'instaurer un bon esprit de coopération dans le cadre de la procédure budgétaire 2007. Il confirme que le prochain accord interinstitutionnel (All) sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire pour la période 2007-2013 constituera sa base pour l'établissement du budget de 2007 et rappelle qu'il a toujours eu la volonté d'appliquer l'All dans tous ses aspects. Il attache une grande importance au respect des perspectives financières, qui exigent que les dépenses communautaires restent dans les limites des plafonds prévus.

-Afin d'assurer une gestion financière saine et d'être en mesure de faire face aux situations imprévues, il importe de maintenir des marges suffisantes sous les plafonds des différentes rubriques, à l'exception de la rubrique 1b, en particulier pour la 1ère année de la nouvelle période financière.

-Le Conseil souligne que les crédits pour 2007 devraient refléter des besoins réels et clairement définis, et être compatibles avec les plafonds fixés dans les perspectives financières. Lors de l'établissement des crédits, il y a également lieu de tenir compte de la capacité d'absorption et de l'exécution passée. Dans ce contexte, il s'agira de réexaminer les crédits pour chaque domaine d'action et de réaffecter, si nécessaire, les crédits afin de permettre à l'autorité budgétaire de procéder aux adaptations nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs.

-Le Conseil juge important d'améliorer l'exécution du budget de l'UE en 2007 afin d'éviter la sous-utilisation considérable des fonds (constatée pendant les premières années des perspectives financières pour la période 2000-2006). Par conséquent, il demande que la Commission adopte des modalités d'exécution et des orientations sur la base des règlements adoptés, en temps utile dans le courant de 2006, afin que l'exécution du budget puisse être entamée de manière efficace au 1^{er} janvier 2007.

-Le Conseil souligne une nouvelle fois l'importance d'assurer une évolution maîtrisée des crédits de paiement. Le niveau des crédits de paiement inscrits au budget doit être suffisant mais non surestimé, compte tenu de l'exécution passée et des besoins réels pour 2007. Les efforts déployés par la Commission et les États membres afin d'améliorer les états prévisionnels devraient être poursuivis. Il faut que les États membres présentent des estimations relatives aux Fonds structurels aussi précises que possible et que la Commission évalue la nécessité réelle d'incorporer les crédits dans l'avant-projet de budget.

-Le Conseil table sur la poursuite en 2007 de l'amélioration de la méthode d'établissement du budget par activités", notamment grâce à l'introduction, pour l'ensemble des programmes communautaires ayant des incidences sur le budget de l'UE, d'objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés, d'indicateurs de performance appropriés et de procédures d'évaluation exhaustive, comme le prévoit le règlement financier. Il invite la Commission à prendre pleinement en compte les observations formulées par les délégations au sein du Conseil à l'issue de l'examen approfondi de plusieurs fiches d'activités au cours des deux dernières années. Il a l'intention de poursuivre, durant la procédure budgétaire 2007, l'examen approfondi d'un ensemble de fiches d'activités, en mettant particulièrement l'accent sur les fiches d'activités faisant mention de bases juridiques et d'enveloppes financières en cours de renouvellement et/ou d'adoption. Il est déterminé à accroître le poids des informations relatives à l'établissement du budget par activités" lors des délibérations sur le budget annuel, notamment pour ce qui est de justifier les actions communautaires et d'expliquer les modifications des crédits proposées.

-Le Conseil invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de l'approche basée sur l'établissement du budget par activités en ce qui concerne ses dépenses administratives, de manière à rendre compte des coûts administratifs réels liés à chaque domaine d'action.

-Afin de faciliter la transition entre les perspectives financières pour la période 2000-2006 et 2007-2013 respectivement, le Conseil invite la Commission à présenter au début de la procédure budgétaire 2007 les informations appropriées permettant de comparer l'exécution des budgets, de 2005 et de 2006 et de l'APB 2007. En ce qui concerne plus particulièrement certaines questions relatives au budget, le Conseil estime qu'il convient d'accorder aux éléments ci-après une place importante lors de la préparation du budget de 2007:

- fixation d'un niveau adéquat de crédits de paiement au titre des fonds structurels,

- présentation par la Commission d'un avant-projet de budget des états prévisionnels réalistes concernant les dépenses au titre de la PAC (exactitude des crédits de paiement liés au développement rural),
- en ce qui concerne les actions extérieures, conservation de marges suffisantes sous les plafonds afin de pouvoir faire face à des actions et des crises imprévues,
- renforcement de l'efficacité institutionnelle lors de l'affectation des ressources administratives (les retombées favorables en termes d'économies et de rationalisation de l'augmentation annuelle de la productivité et des économies d'échelle devraient être prises en considération pour fixer le niveau des dépenses administratives : coopération interinstitutionnelle, redéploiement et réorganisation des structures administratives des institutions de l'UE).
- -Le Conseil invite les institutions à présenter, dans le cadre de la procédure budgétaire 2007, leurs plans d'évaluation et d'économies en matière de frais administratifs pour la période 2007-2013, et ce pour ce qui concerne l'ensemble des dépenses administratives. Il rappelle combien il importe que les institutions veillent à ce que le processus de recrutement dans le cadre de l'élargissement soit mené à bien sans retard.

-Le Conseil souligne qu'il est nécessaire de veiller à ce que les projets pilotes et les actions préparatoires soient réalisables et compatibles avec les nouvelles actions prioritaires de l'UE, et d'en examiner l'application sur le terrain.

Budget 2007: priorités stratégiques annuelles de la Commission

OBJECTIF : présentation de la stratégie politique annuelle pour le budget 2007 : « renforcer la confiance par l'action ».

CONTENU : [la présente communication décrit les objectifs prioritaires de l'action communautaire pour l'année 2007, 1^{ère} année des nouvelles perspectives financières 2007-2013](#). Cette année offrira également la possibilité de faire le point sur les prochaines étapes de l'intégration européenne avec la mise en place du Plan D ou période de débat sur le Traité Constitutionnel et d'accueillir, si les conditions le permettent, 2 nouveaux États membres : la Bulgarie et la Roumanie.

L'accord à venir sur les perspectives financières 2007-2013 devrait permettre en outre de lancer de nouveaux programmes de financement et donner la possibilité à la Commission de préparer une vaste réforme du budget de l'Union, aboutissant à la publication d'un Livre blanc en 2008-2009.

Principaux objectifs pour 2007 : selon le canevas proposé par la Commission, la croissance devrait demeurer l'objectif principal de l'Union, afin de générer des emplois en plus grand nombre et de qualité en Europe, étant donnée qu'il s'agit là de la principale préoccupation des citoyens européens. Avec des perspectives macroéconomiques plus positives, chaque occasion devra être saisie pour accélérer les réformes et pour les mettre en pratique. Les objectifs clés présentés pour 2007 visent notamment:

- à faire progresser la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi, y compris les étapes clés permettant de concrétiser une nouvelle politique énergétique européenne ;
- à démontrer que la cohésion, la solidarité et la protection de l'environnement vont de pair avec l'objectif de croissance et d'emploi, et à promouvoir l'égalité des chances ;
- à supprimer les contrôles aux frontières intérieures pour les nouveaux États membres, ainsi qu'entre ces derniers, et à étendre la zone Schengen ; à intensifier les efforts de prévention afin d'assurer la sécurité et la protection des citoyens ;
- à améliorer la cohérence de l'aide extérieure de l'Union.

La stratégie politique annuelle (SPA) ne reflète pas la totalité de ce que la Commission réalisera en 2007. Elle se concentre sur la responsabilité de la Commission en matière d'initiative politique, mais celle-ci devrait continuer à mettre en œuvre les politiques communautaires classiques et à promouvoir la pleine application du droit communautaire. La SPA constitue en outre la base de dialogue avec le Conseil et le Parlement européen pour la préparation du programme de travail de la Commission de 2007 et la mise en place du futur avant-projet de budget 2007.

Les priorités-clés et les initiatives envisagées : la SPA vise à distinguer les priorités clés qui seront à l'origine des principales actions en 2007, tout en s'inscrivant clairement dans la continuité par rapport à 2006 (voir BUD/2004/2270). Dans ce contexte, les grandes priorités sont les suivantes :

1. Prospérité : la Commission continuera de soutenir les mesures nationales et d'agir, lorsque cela se justifie, au niveau communautaire pour contribuer à faire de 2007 une année durant laquelle la stratégie de Lisbonne commencera à donner des résultats tangibles sur le terrain. Quatre domaines prioritaires doivent retenir l'attention:

- § la connaissance : il s'agit de fixer des objectifs clairs pour améliorer l'encadrement de l'éducation, de la recherche et de l'innovation en Europe en tant que facteurs de croissance;
- § les entreprises, en particulier les PME : l'objectif est de garantir un environnement et un accès aux financements qui contribuent à libérer le potentiel économique européen;
- § l'emploi et le vieillissement : il s'agit d'utiliser de manière optimale les compétences des citoyens européens à chaque stade de leur vie;
- § l'énergie : il convient de promouvoir une véritable stratégie commune visant à garantir un approvisionnement énergétique sûr et l'utilisation efficace de l'énergie.

1. Solidarité : la croissance économique doit aller de pair avec la cohésion économique et sociale, un haut degré de protection de l'environnement et de l'homme, la prise en considération des générations futures et le respect des valeurs communes. L'année 2007 verra le lancement d'une nouvelle génération de programmes de solidarité axés sur une nouvelle politique de cohésion et sur le développement rural. Les négociations interinstitutionnelles et l'application ultérieure de la réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole, des fruits et légumes, des bananes et du sucre permettront d'assurer une gestion plus durable de ces ressources essentielles. En 2007, l'Europe devra démontrer que la cohésion, la solidarité et la protection de l'environnement sont conciliables avec les objectifs de croissance et d'emploi. Une attention particulière sera accordée à :

- § la promotion de la gestion durable et de la protection des ressources naturelles, et surtout à l'enraiment de la perte de

biodiversité ;

§ des propositions concernant une politique maritime de l'Union qui présenteront une approche générale à l'égard du développement durable et de la compétitivité des activités maritimes ;

§ l'énergie, l'accent étant mis sur la promotion des énergies renouvelables ;

§ le respect des engagements pris par l'UE dans le domaine du changement climatique, par l'actualisation du système d'échange des droits d'émission ;

§ la mise en œuvre de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous avec des actions concrètes destinées à faciliter la vie des citoyens rencontrant des problèmes familiaux ou des problèmes liés à l'exécution des décisions judiciaires.

1. Sécurité et liberté : en 2007, le principal objectif sera le contrôle de l'immigration et des frontières, compte tenu de la levée des contrôles aux frontières intérieures avec et entre les nouveaux États membres et l'extension de l'Espace Schengen, après qu'il aura été vérifié que les conditions nécessaires ont été remplies et que les mesures d'accompagnement ont été prises. De plus:

§ la lutte contre la criminalité et la violence prendra une importance particulière, car des initiatives seront prises pour réduire l'avantage que la criminalité peut tirer d'une Europe sans frontières;

§ d'autres mesures devraient viser à garantir l'impartialité et l'efficacité des enquêtes judiciaires ;

§ l'Union mènera des actions en collaboration avec les États membres, les pays tiers et les organisations internationales, dans le domaine de la protection contre les maladies et dans celui du développement d'une capacité de réaction rapide aux éventuelles attaques terroristes majeures et aux autres catastrophes. Le renforcement des inspections des équipements nucléaires se poursuivra également dans le contexte de la nouvelle approche en matière de contrôle de la sécurité et des garanties de radioprotection.

1. Europe, partenaire mondial : dans le domaine du commerce, le cycle de Doha devrait commencer à porter ses fruits en 2007, ce qui implique la solidarité à l'égard des pays en développement et l'ouverture de nouveaux marchés aux biens et services communautaires. On notera par ailleurs les objectifs suivants :

§ la réalisation de progrès dans le processus de stabilisation des Balkans occidentaux, en particulier la clarification du statut du Kosovo, et l'ouverture de chapitres de négociations importants avec la Turquie et la Croatie qui contribueront à la sécurité et à la stabilité générales de l'Europe et à la consolidation des bases de sa prospérité à long terme ;

§ en ce qui concerne la politique européenne de voisinage, des liens étroits seront tissés avec des pays partenaires par l'application de plans d'action et la mise en place de coopérations régionales et transfrontalières. L'énergie sera un thème central du processus de convergence des cadres réglementaires, de manière à favoriser les échanges et les investissements dans ce domaine ;

§ l'achèvement des négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) : une nouvelle ère devrait ainsi voir le jour créant un instrument de développement puissant combinant règles commerciales, création de marchés vastes et mesures d'aide adaptées aux besoins des pays ACP ;

§ la mise sur pied d'une réponse plus efficace et consolidée en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix, par la mobilisation rapide des ressources et des compétences. Une attention accrue sera accordée aux réformes accomplies par les pays partenaires dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie ainsi qu'à l'observation des élections.

À noter que pour chacun de ces 4 domaines, la Commission prévoit une liste précise d'actions concrètes à réaliser qui sont reprises à la communication

Bonne gouvernance européenne et amélioration de la réglementation : la Commission a réalisé de sérieux progrès en ce qui concerne la mise en pratique de son engagement d'amélioration de la réglementation. Elle s'est engagée à améliorer en permanence la qualité du système d'analyse d'impact et les résultats d'une évaluation externe sont attendus pour 2007. L'année 2007 verra également l'aboutissement de nombreuses initiatives de simplification prévues par le programme triennal glissant de la Commission. Ce programme couvre différents domaines, englobant l'environnement (gestion des déchets, émissions industrielles et couche d'ozone, etc.), l'industrie (secteurs de la construction, de l'automobile, des cosmétiques, des dispositifs médicaux, etc.), la modernisation du droit du travail, la défense des droits des consommateurs et des secteurs clés du marché intérieur (réglementation des services financiers, étiquetage des aliments pour animaux et des denrées alimentaires). L'objectif de simplification est aussi à l'origine de la nouvelle structure proposée pour les instruments financiers externes pour la période 2007-2013.

Ressources financières: la décision concernant la SPA contient d'ordinaire des renseignements sur les ressources financières affectées aux initiatives prévues et montre leur évolution par rapport à la programmation financière existante. Toutefois, étant donné que la programmation financière dépend des perspectives financières, la stratégie politique annuelle pour 2007 n'aborde pas, exceptionnellement, la question des ressources financières. La programmation financière sera finalisée en même temps que l'avant-projet de budget 2007 et sera adaptée ultérieurement par la Commission lorsqu'un accord interinstitutionnel concernant les perspectives financières aura été conclu.

Ressources humaines : la demande de recrutements pour 2007 porte sur un total net de 640 personnes supplémentaires. Conformément à sa communication de novembre 2005 concernant les conséquences de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, la Commission demande en outre la création de 250 nouveaux postes. Ces recrutements constituent la base indispensable sur laquelle pourront être poursuivis la gestion et le contrôle des programmes communautaires ainsi que la mise en œuvre de l'acquis communautaire dans l'Union élargie.

Budget 2007: priorités stratégiques annuelles de la Commission

La commission a adopté le rapport de James ELLES (PPE-DE, UK) sur la stratégie politique annuelle de la Commission pour 2007. Se déclarant préoccupée « par le hiatus patent qui existe entre les défis auxquels l'Union est confrontée et les crédits qui pourraient être mis à disposition aux chapitres pertinents de perspectives financières 2007-2013 rétrogrades et dès lors inaptes à relever ces défis, en particulier

en ce qui concerne la compétitivité, la recherche et l'innovation desquelles, le Conseil et la Commission avaient fait des priorités», la commission prend note des objectifs stratégiques énoncés par la Commission dans son document intitulé «Accroître la confiance par l'action», et constate que, bien que partageant l'analyse de la Commission, elle se voit forcée de critiquer vivement cette dernière pour sa complaisance et sa pusillanimité dans la définition de la nature des défis auxquels l'Union est confrontée. La commission juge ainsi que la Commission européenne n'a pas accordé une attention suffisante aux changements aussi vastes que rapides qui surviennent dans l'économie mondiale, notamment dans des pays émergents tels que la Chine et l'Inde.

Les membres de la commission parlementaire demandent instamment aux États membres et à la Commission d'accorder une attention particulière aux secteurs qui constituent la base d'une économie moderne saine tels que la connaissance, les qualifications, la recherche et le développement, l'innovation, les technologies de la société d'information et l'énergie. Rappelant qu'il importe de renforcer les capacités du «triangle de la connaissance» (éducation, recherche et innovation) et de renforcer les liens existant entre ces trois pôles, le rapport ajoute que toutes les politiques dans les États membres et au niveau européen devraient viser à soutenir la recherche et l'innovation dans la mesure du possible. La commission soutient avec fermeté les mesures destinées au développement et à l'achèvement de la société européenne de l'information dans la mesure où elle promeut l'inclusion ainsi qu'une amélioration des services publics et de la qualité de la vie. Les parlementaires soulignent que face au renforcement de la concurrence mondiale, la capacité des employeurs et des travailleurs et celle des entreprises dans leur ensemble à s'adapter suffisamment aux mutations sera déterminante. Dans ce contexte, l'élaboration de politiques d'avenir et pour l'avenir revêt une importance cruciale et le Fonds pour la mondialisation qui est en cours d'examen pourrait constituer une première étape dans la bonne direction.

La commission fait valoir que la création d'un nouvel Institut européen de technologie pourrait porter atteinte aux structures existantes ou faire double emploi avec elles et, partant, ne pas constituer l'utilisation la plus efficace des ressources. Elle partage l'avis du Conseil selon lequel le cadre financier prévoyant des priorités politiques à moyen terme doit être adapté à un monde en évolution rapide pour permettre à l'UE de maintenir sa position politique et économique sur le plan intérieur, afin de réaliser les objectifs de Lisbonne, et, sur le plan extérieur, pour réaliser ceux du millénaire, ainsi que pour assurer le succès de la politique de voisinage et prendre la tête du mouvement de mondialisation. Enfin, la commission souligne que tant au niveau interne qu'externe, la politique agricole commune devrait être ajustée aux besoins futurs et, à cet égard, attire l'attention sur le cofinancement obligatoire, le renforcement de l'orientation du marché, des conditions équitables pour tous les acteurs et la suppression des subventions à l'exportation.

Budget 2007: priorités stratégiques annuelles de la Commission

En adoptant très largement (par 514 voix pour, 56 contre et 8 abstentions) le rapport de M. James ELLES (PPE-DE, UK), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et approuve, dans ses grandes lignes, la Stratégie politique annuelle (SPA) de la Commission pour l'année 2007.

Hiatus : remettant en contexte la mise en place de la Stratégie dans le cadre de l'adoption des nouvelles perspectives financières, la Plénière a tout d'abord mis en évidence le hiatus existant entre les défis auxquels l'Union est confrontée et les crédits mis à disposition par le cadre financier 2007-2013, selon lui, sans ambition. Cela est notamment le cas en matière de politique extérieure, où il est fait peu de cas des potentialités des économies émergentes que sont l'Inde et la Chine. Il considère dès lors que la SPA ne reflète pas l'urgence avec laquelle ces défis devraient être relevés. Sachant que 2007 constituera le 1^{er} budget du nouveau cadre financier, il faudrait qu'il soit considéré comme stratégique et qu'il marque de son empreinte les politiques extérieures et intérieures de l'Union.

Le Parlement entend donc faire la meilleure utilisation possible des ressources en 2007 en ce concentrant sur 3 grands axes : la fixation de priorités politiques, la garantie de l'utilisation des ressources à bon escient et les préparatifs de la révision de 2008-2009.

Fixation de priorités politiques : en ce qui concerne la fixation des priorités politiques, le budget 2007 devrait être focalisé sur un nombre limité de priorités, notamment:

1) les relations extérieures et le rôle de l'UE dans le monde :

- accords de partenariat/coopération
- politique européenne de voisinage et instruments de préadhésion
- politique de développement, démocratisation et droits de l'homme, objectifs du Millénaire pour le développement
- politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

2) la dimension sécurité, liberté et solidarité (sur le plan extérieur et intérieur) :

- sur le plan extérieur: sécurité énergétique, prévention, préparation et gestion des conséquences des menaces terroristes ;
- sur le plan intérieur: politiques d'immigration visant l'intégration des ressortissants de pays tiers, solidarité en matière de gestion des frontières, sécurité et protection des libertés ;
- cohésion.

3) les politiques internes :

- objectifs de Lisbonne (croissance, emploi, compétences, transports, recherche et innovation) ;
- environnement et développement rural ;
- citoyens (en ce compris culture et jeunesse) et communication ;
- adaptation des ressources aux objectifs sous l'angle de l'administration publique européenne, notamment en ce qui concerne les organismes décentralisés.

Le Parlement détaille ensuite point par point ses attentes dans chacun de ses secteurs, en mettant en avant la bonne gouvernance et le meilleur rapport coût/efficacité des actions entreprises.

Il rappelle tout particulièrement la révision à mi-parcours du prochain cadre financier et attend de la Commission qu'elle présente un avant-projet de budget 2007 en gardant à l'esprit qu'il s'agit de maintenir une continuité dans les actions à entreprendre.

Parmi les actions sur lesquelles le Parlement met un accent particulier, on relèvera notamment :

- Ø sur le plan extérieur : une attention particulière accordée à la situation au Moyen-Orient, en rappelant que toute initiative financière destinée à cette zone du monde devra faire l'objet d'un consensus avec lui ;
- Ø sur le plan intérieur : que le plus grand soin devra être apporté aux secteurs qui constituent la base d'une économie moderne saine tels que la connaissance, les qualifications, la recherche et le développement, l'innovation, les technologies de la société d'information, les transports et l'énergie : donc, tout doit être fait pour renforcer la recherche et l'innovation ;
- Ø sécurité et liberté : s'il se réjouit du lancement de tous les programmes liés à la protection de la santé et de la sécurité en Europe, le Parlement demande que la gestion des frontières et la réalisation des objectifs de Kyoto sur le plan environnemental, guident l'action communautaire ;
- Ø en matière de cohésion : que l'on évite les erreurs du passé et que les paiements correspondent aux estimations les plus fiables, conformément au principe de bonne gestion financière.

Utilisation des ressources à bon escient : le Parlement souligne combien l'accord du Conseil européen de décembre 2005 a montré que la lutte pour les ressources était rude et que les chiffres obtenus étaient de 15% inférieurs à ceux demandés par la Commission. Il faut donc se préoccuper de la qualité des dépenses de l'Union. Il réaffirme, dans ce contexte, l'importance d'une redistribution des montants afin de permettre à l'autorité budgétaire d'effectuer les adaptations financières nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs. Ainsi, si un programme ne donne pas satisfaction ou ne constitue plus une priorité, le Parlement estime qu'il n'est pas impossible qu'on le supprime. Il propose également la réalisation d'études coût/avantages pour certains secteurs du budget, en utilisant une partie des ressources attribuées aux commissions parlementaires pour contrôler la régularité (respect du règlement financier, système d'information financière) et les résultats (efficacité des ressources, efficacité des projets, coûts administratifs) des politiques mises en œuvre.

Parallèlement, il Parlement demande à la Commission de prendre des mesures pour simplifier et améliorer l'efficacité de la gestion administrative.

Révision 2008-2009 : appuyant pleinement l'avis du Conseil sur la révision à mi-mandat des perspectives financières, le Parlement indique d'ores et déjà son intention d'ajuster toute politique jugée mal financée. À cet égard, il estime que le budget 2007, 1^{er} budget de la période, pourrait offrir une bonne occasion de lancer les nouveaux programmes en permettant des adaptations en cours de période pluriannuelle. Il rappelle que le moment venu, le Parlement exigera son implication dans la modification des montants prévus, comme l'y autorisent ses prérogatives institutionnelles. Il attend également avec impatience la révision du système de ressources propres de l'Union.

Ressources humaines et financières pour 2007 : le Parlement réaffirme que la prolifération d'organismes décentralisés telle que cela a été observé au cours des 10 dernières années aura des conséquences défavorables sur le financement des programmes opérationnels. Il faut donc adopter une approche favorisant l'utilisation des ressources à bon escient. Il relève que la Commission envisage de demander 890 postes supplémentaires, dont 250 nouveaux postes liés à l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie. Pour le Parlement, cette demande doit être dûment justifiée, notamment pour ce qui est des postes affectés aux nouveaux programmes. Se félicitant des efforts de la Commission en matière de redéploiement, le Parlement demande à la Commission d'aller plus avant dans ce sens de manière à réduire le nombre des recrutements. Il demande enfin que la consultation sur le programme législatif 2007 intervienne en parallèle avec la procédure budgétaire 2007 et qu'elles soient clôturées ensemble.